

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par l'Entreprise GINGER CEBTP représentée par Mme MARTIAL Céline, - 117, Route de Nexon - 87000 LIMOGES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer des sondages (carottage sur chaussée), du lundi 09 décembre 2019 à 8 h 00 au vendredi 10 janvier 2020 à 17 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation.


ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée des sondages, la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée manuellement rue du Puycharraud, du lundi 09 décembre 2019 à 8 h 00 au vendredi 10 janvier 2020 à 17 h 00.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. Le balisage sera à renforcer. L'Entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ces travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trois décembre deux mille dix-neuf.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Entreprise GINGER CEBTP, représentée par Mme MARTIAL Céline.*

De Maire,

Jean-François MUGUAY